



# BELAIR

Paris, 6 novembre 2015, 8h30

## Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Prix de l'action nouvelle à 0,40 €, soit une décote de 72,6%
- Période de souscription du 10 novembre au 23 novembre 2015
- Garantie donnée par la famille Sitruk sur l'intégralité de l'opération



« Après un premier semestre (clos au 30 septembre 2015) dynamique, les perspectives restent bien orientées et confortent le bien fondé de notre stratégie commerciale. Fort de cette tendance porteuse, nous lançons une augmentation de capital pour reprendre le développement de la marque Bel Air en France et à l'international. Confiants dans notre potentiel de croissance, nous allons garantir l'intégralité de l'opération qui nous permettra aussi, par la décote qu'elle présente, de remercier l'ensemble de nos actionnaires qui y souscriraient » déclare Eric Sitruk, Président-Directeur général de Fashion Bel Air.

Le Conseil d'Administration de Fashion Bel Air, réuni le 5 novembre 2015, a mis en œuvre la sixième résolution votée par l'assemblée générale en date du 5 novembre 2015 et a arrêté les modalités d'une augmentation de capital de 1 937 K€ (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de l'ensemble des actionnaires.

### Une opération stratégique pour accompagner le développement de la marque Bel Air en France et à l'international

Après avoir réussi le lancement de son nouveau positionnement prix qui lui permet d'être plus compétitif tout au long de l'année, Fashion Bel Air va reprendre le développement de la marque Bel Air tant en France qu'à l'international.

Par cette augmentation de capital, Fashion Bel Air souhaite renforcer ses moyens pour :

- Financer le déploiement de son maillage de boutiques dans les principales villes de France et développer un réseau de franchises à l'international,
- Reprendre une stratégie d'investissements marketing sur des projets essentiels à la notoriété de la marque.

Confiante dans les perspectives de la société, la famille Sitruk, actionnaire historique détenant 61,30% du capital et 65,83% des droits de vote, garantit la totalité de l'opération. Elle s'engage, par ailleurs, à souscrire en numéraire à l'émission à titre irréductible en exerçant l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription et à titre réductible, soit un investissement maximum en numéraire de 1 937 K€.

### Caractéristiques de l'offre

La souscription sera ouverte du mardi 10 novembre au lundi 23 novembre 2015 inclus. Les actionnaires de Fashion Bel Air vont ainsi se voir attribuer, le 10 novembre 2015, 1 (un) DPS pour chaque action détenue. 2 (deux) DPS permettront de souscrire 1 (une) action nouvelle au prix unitaire de 0,40 €. Le prix de souscription représente une décote faciale de 72,6% (décote ex-droit de 64,0%) par rapport au dernier cours de clôture précédant la tenue du Conseil (4 novembre 2015), à savoir 1,46 euro.

Créateur de prêt-à-porter féminin tendance avec un time to market court, Fashion Bel Air connaît une forte croissance portée par un positionnement pertinent et un savoir faire de plus de 30 ans.

Distribuée dans le monde entier à travers un réseau de détaillants multi-marques, la société développe son propre réseau de distribution afin d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur et accroître sa rentabilité.

Fashion Bel Air a réalisé en 2014/2015 un chiffre d'affaires de 13,2 M€.



Cette augmentation de capital conduira ainsi à la création d'un nombre de 4 842 139 actions ordinaires nouvelles (représentant 50% du capital avant l'opération) portant jouissance courante. Le capital social de Fashion Bel Air est actuellement composé de 9 684 279 actions.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des nouvelles actions sur le marché Alternext Paris interviendront le 2 décembre 2015.

Les droits préférentiels de souscription seront négociables à partir 10 novembre 2015 dans les mêmes conditions que l'action sous le code FR0013045341 jusqu'au 23 novembre 2015 inclus.

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

### Description de l'offre

Nature de l'opération	Augmentation de capital en numéraire
Montant maximum de l'augmentation de capital	1 936 855,60 € prime d'émission incluse
Actions nouvelles émises	4 842 139
Date de l'ouverture de la souscription	10 novembre 2015
Date de clôture de la souscription	23 novembre 2015
Exercice d'un droit préférentiel de souscription, conditions d'exercice	<p>Le droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires est maintenu. Par conséquent, les propriétaires des 9 684 279 actions anciennes ou les cessionnaires du droit de souscription attaché auxdites actions, auront sur les 4 842 139 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 2 droits préférentiels de souscription pour 1 action nouvelle au prix unitaire de 0,40 €.</p> <p>Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions nouvelles de la Société.</p> <p>Le DPS sera négociable à partir du 10 novembre 2015 dans les mêmes conditions que l'action sous le code FR0013045341 jusqu'au 23 novembre 2015 inclus.</p> <p>Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription, soit du 10 novembre 2015 au 23 novembre 2015 inclus. Les DPS deviendront caducs à l'issue de la période de souscription.</p> <p>Sur la base du cours de référence retenu par le Conseil d'Administration, la valeur théorique d'un DPS est de 0,35 €.</p> <p>Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de Commerce, les actionnaires auront le droit de souscrire à titre réductible aux actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription, dans la limite de leur demande et sans attribution de fraction.</p>
Prix de souscription par action	0,40 €
Décote faciale	72,6%
Décote ex-droit	64,0%
Agent centralisateur	CM-CIC Securities
Principaux risques propres à la Société	Se référer au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015 (paragraphe 8, page 5)

Alternext  
Code Isin : FR  
0004034593  
Mnémo : ALFBA

### Contacts

**BEL AIR**  
Eric Sitruk  
Président Directeur  
Général  
01 45 08 06 64  
[belair94@hotmail.com](mailto:belair94@hotmail.com)  
[www.fashion-belair.com](http://www.fashion-belair.com)

**CAP VALUE**  
Gilles Broquelet  
01 80 81 50 00  
[gbroquelet@capvalue.fr](mailto:gbroquelet@capvalue.fr)  
[www.capvalue.fr](http://www.capvalue.fr)



**Principaux risques propres  
aux actions nouvelles**

Les principaux risques propres à l'émission des actions nouvelles de la Société sont les suivants :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;
- en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;
- les actionnaires de la Société ne bénéficient pas des garanties associées au marché réglementé ;
- la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ;
- la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires ;
- les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.

**Calendrier indicatif de l'offre**

*5 novembre 2015*

- Réunion du conseil d'administration décidant l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et fixant définitivement le prix de l'émission

*6 novembre 2015*

- Diffusion d'un communiqué de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital
- Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission

*10 novembre 2015*

- Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Alternext Paris

*23 novembre 2015*

- Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription

*30 novembre 2015*

- Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions
- Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible



*2 décembre 2015*

- Emission des actions nouvelles – Règlement-livraison
- Début des négociations des actions nouvelles de la Société sur le marché Alternext Paris

Les informations financières relatives à Fashion Bel Air sont disponibles à l'adresse suivante :  
<http://fashion-belair.com/finance/publications>

Pour cette opération, Fashion Bel Air est conseillé par

**BRUNSWICK**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS